
COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES

RAPPORT ANNUEL 1999-2000

« [L'] éducation est un processus d'apprentissage permanent. [...] notre avenir dépend d'une société dont les membres sont instruits et cultivés et qui, tout en atteignant leurs propres objectifs de développement personnel et professionnel, participent à l'essor socio-économique et culturel de leur collectivité et du pays tout entier ».

Déclaration conjointe des ministres de l'Éducation du Canada

Pour obtenir d'autres exemplaires du rapport annuel, s'adresser à la :

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
82, rue Westmorland, bureau 401
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
CANADA
E3B 5H1

(506) 453-2844

Pour en savoir davantage sur la CESPM et ses activités, veuillez visiter le site Web de l'organisme à l'adresse suivant :
<http://www.mphec.ca>

ISSN 0318-8612

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

Le 30 septembre 2000

Le président
Conseil des premiers ministres des Maritimes
C.P. 2044
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2Z1

Monsieur le Premier ministre,

Nous avons l'honneur de présenter au Conseil des premiers ministres des Maritimes le rapport annuel de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. Ce rapport couvre la période du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2000.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

John Crossley
Président

Carmelita Boivin-Cole
Directrice générale

TABLE DES MATIÈRES

LA COMMISSION	1
Portée et mandat	1
Membres de la CESPM	2
Personnel du CESPM	3
Réunions	4
Comités consultatifs	4
Projets de planification	4
BILAN DES ACTIVITÉS 1999-2000	5
Assurance de la qualité	5
<i>Mécanisme d'examen des programmes</i>	5
<i>La vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité</i> ...	6
Données et information	6
<i>Développement de l'infrastructure technique de la Commission</i>	6
Système amélioré d'information sur les dossiers des étudiants (SIDE)	6
Inscriptions	7
Système d'information sur les programmes	7
Site Web de la CESPM	7
<i>Programme de recherche de la Commission</i>	7
Sondage auprès des diplômés de 1996	7
Projet sur la capacité de recherche	8
Stimuler la coopération	8
<i>Réseau informatique NB/IPÉ</i>	8
<i>Groupe d'étude sur l'éducation physique, la kinésiologie, les sports et loisirs, et l'éducation de la santé</i> ..	8
Services aux provinces et aux établissements	9
<i>Plan de financement pluriannuel du Nouveau-Brunswick</i>	9
<i>Fonds de projets spéciaux du Nouveau-Brunswick</i>	9
<i>Ententes intra-Maritimes de financement des programmes</i>	10
Ententes interprovinciales	
<i>Entente Nouveau-Brunswick-Québec</i>	11
<i>Entente tripartite sur l'optométrie entre le gouvernement de l'Ontario, la University of Waterloo et la CESPM</i>	11
Aperçu financier	11
<i>Nouveau-Brunswick</i>	11
<i>Nouvelle-Écosse</i>	12
<i>Île-du-Prince-Édouard</i>	12
ANNEXES	13

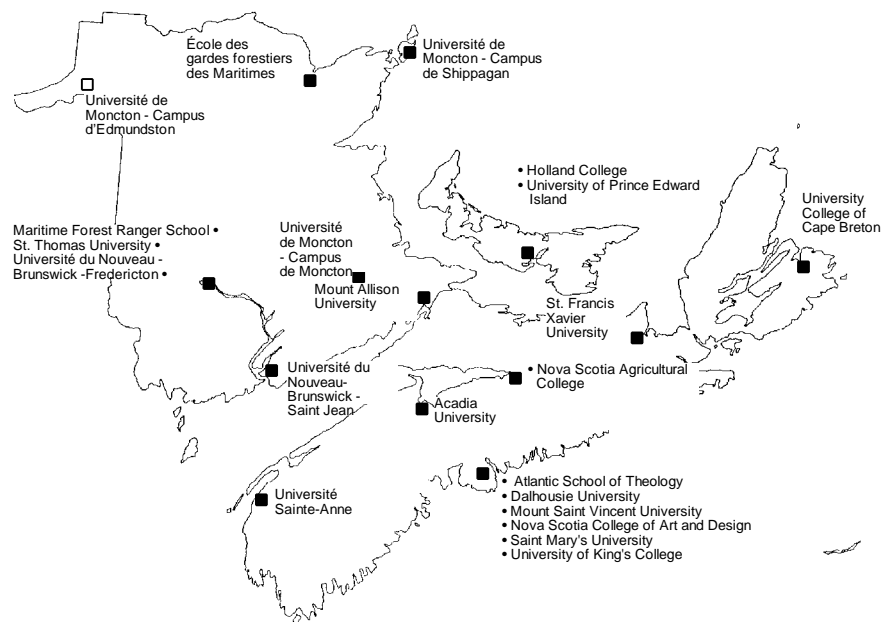
PORTÉE ET MANDAT

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a été établie en 1974. Un « organisme du Conseil des premiers ministres », la CESPM est un « organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire ». En juin 1997, les ministres de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont convenu, après un examen approfondi, de renouveler et de réorienter le mandat de la Commission au moyen de l'« entente relative au renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire ». Le nouveau mandat a été ratifié par le Conseil des premiers ministres des Maritimes. Une loi parallèle est en voie de rédaction dans chacune des trois provinces pour donner effet à l'entente. Vous trouverez une copie de l'entente à l'annexe A.

L'entente sert à encadrer et à orienter les activités de la CESPM qui continuera de fonctionner à titre d'organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Les provinces ont convenu que les éléments énoncés dans l'entente continueront de s'appliquer jusqu'à ce que les mesures législatives parallèles en vigueur dans chaque province soient modifiées. Les principales fonctions

de la Commission sont maintenant les suivantes : assurer la qualité des programmes de formation et de l'enseignement offerts dans les établissements postsecondaires relevant de sa compétence; recueillir, tenir à jour et diffuser de l'information au sujet de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes; stimuler la coopération entre les établissements et les gouvernements pour améliorer le rendement et l'efficacité; et administrer des programmes régionaux à l'intérieur et à l'extérieur de la région des Maritimes afin d'élargir les possibilités de formation pour les étudiants des Maritimes. Dans l'exécution de ses fonctions, la Commission mettra l'accent sur les études universitaires et donnera la priorité à l'amélioration et au maintien des meilleurs services possibles à l'intention des étudiants en situation d'apprentissage continu.

Dix-huit établissements d'enseignement postsecondaire relèvent de la Commission, dont quatre sont des établissements à campus multiples⁽¹⁾. Il s'agit de tous les établissements financés par l'État offrant des programmes de formation universitaire dans la région et de deux établissements postsecondaires offrant une formation spécialisée en arts appliqués et en technologie⁽²⁾.



Établissements d'enseignement postsecondaire dans les Maritimes relevant de la compétence de la CESPM

Nouveau-Brunswick

École des gardes-forestiers des Maritimes^{(1), (2)}
 - Fredericton et Bathurst
 Mount Allison University
 St. Thomas University
 Université de Moncton⁽¹⁾
 - Moncton, Edmundston et Shippagan
 Université du Nouveau Brunswick⁽¹⁾
 - Fredericton et Saint-Jean

Nouvelle-Écosse

Acadia University
 Atlantic School of Theology
 Dalhousie University
 Mount Saint Vincent University
 Nova Scotia Agricultural College
 Nova Scotia College of Art and Design
 Saint Mary's University
 St. Francis Xavier University
 University College of Cape Breton
 University of King's College
 Université Sainte-Anne

Île-du-Prince-Édouard

Holland College^{(1), (2)}
 - Charlottetown, Royalty et Summerside
 University of Prince Edward Island

MEMBRES DE LA CESPМ

La CESPМ est composée de dix-neuf membres nommés par le Conseil des premiers ministres des Maritimes.

Au moins six des dix-neuf membres doivent provenir de chacun des trois groupes suivants : candidats proposés par un comité composé des dirigeants des universités et des représentants des sénats universitaires ou des organismes équivalents [catégorie a)]; hauts fonctionnaires et chefs administratifs des établissements non universitaires [catégorie b)]; et le grand public [catégorie c)]. Au moins un membre de chaque groupe doit provenir de chacune des provinces, soit du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

À la fin de l'année, la Commission était composée des membres suivants :

		Catégorie	Expiration du mandat
Lucille Auffrey	Directrice générale Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick Fredericton (N.-B.)	c	le 31 mars 2001
Rachel Bard	Sous-ministre adjointe Ministère de l'Éducation Fredericton (N.-B.)	b	le 31 mars 2001
Susan Clark	Directrice générale Nova Scotia Council on Higher Education Halifax (N.-É.)	b	le 31 décembre 2000
Mike Clow	Directeur de l'Enseignement supérieur et de la For- mation Charlottetown (Î.-P.-É.)	b	le 31 mars 2002
Lucille Collette	Vice-rectrice Ressources humaines et Administration Université de Moncton	a	le 31 mars 2002
John Crossley	Vice-recteur University of Prince Edward Island Charlottetown (Î.-P.-É.)	a	le 31 mars 2000
Lawrence Durling	Président, CESPМ Vice-recteur aux finances et à l'administration St. Thomas University Fredericton (N.-B.)	a	le 31 mars 2000
Mark Frison	Sydney (N.-É.)	c	le 31 mars 2001

Penny McCall Howard	Étudiante Fédération canadienne des étudiantes et étudiants Halifax (N.-É.)	c	le 31 mars 2000
Michael Leiter	Vice-recteur aux affaires universitaires Acadia University Wolfville (N.-É.)	a	le 31 mars 2002
Sue Loucks	Directrice exécutive Island Hospice Association Charlottetown (Î.-P.-É.)	c	le 31 mars 2000
Bernard M. MacDo- nald	Directeur adjoint de l'administration Nova Scotia Agricultural College Truro (N.-É.)	a	le 31 mars 2001
Alexia McKinnon	Vice-rectrice aux affaires extérieures Mount Allison University Sackville (N.-B.)	c	le 31 mars 2001
Marie T. Mullally	Directrice générale Services, prestation et opérations Ministère des Entreprises et des Services aux consommateurs Halifax (N.-É.)	b	le 30 novembre 2000
Debbie Pineau	Conseillère aux projets spéciaux Ministère de l'Éducation Charlottetown (Î.-P.-É.)	b	le 31 mars 2002
Alastair Saunders	Directeur général Affaires intergouvernementales Halifax (N.-É.)	b	le 31 mars 2002
Richard Tingley	Homme d'affaires Fredericton (N.-B.)	c	le 31 mars 2001
Judith Woodsworth	Vice-rectrice aux affaires universitaires Mount Saint Vincent University Halifax (N.-É.)	a	le 31 mars 2001

Le 31 mars 2000, il y avait un poste vacant au sein de la Commission, dans la catégorie (c) en Nouvelle-Écosse.

PERSONNEL DE LA CESPМ

À la fin de l'année, le personnel de la CESPМ comprenait :

Directrice générale	Carmelita Boivin-Cole
Directrice de la recherche et de la planification universitaire	Mireille Duguay
Agente principale des finances	Deanna Brewer
Agente de recherche	Sharleen Bulmer
Agente de recherche	Dawn Gordon
Agente de recherche	Catherine Brown
Chef de projet SIDE	Mohamed Le-Bayoumi
Administratrice de base de données	Mylène Michaud
Adjointe administrative	Joanne Neilson
Commis - Comptabilité et Services de soutien aux activités	Karen Cliff
Agent technique	Scott Stonehouse
Administrateur du réseau local	Dragan Lepir

RÉUNIONS

La Commission tient ses réunions ordinaires aux campus des différents établissements d'enseignement à tour de rôle. Ses membres peuvent ainsi visiter chaque établissement et s'entretenir avec ses représentants pour se tenir au fait des activités et des dossiers courants à chaque endroit.

En 1999-2000, la Commission a tenu six réunions aux dates et aux endroits suivants :

Le 12 avril 1999	Université du Nouveau-Brunswick Saint-Jean (N.-B.)
Le 17 mai 1999	Université de Moncton Moncton (N.-B.)
Le 28 juin 1999	NS College of Art and Design Halifax (N.-É.)
Le 20 septembre 1999	University of Prince Edward Island Charlottetown (Î.-P.-É.)
Le 29 novembre 1999	University College of Cape Breton Sydney (N.-É.)
Le 7 février 2000	Atlantic School of Theology Halifax (N.-É.)

COMITÉS CONSULTATIFS

La Commission a plusieurs comités consultatifs composés de membres du personnel, de membres de la Commission, et de représentants des gouvernements et des universités, qui donnent des conseils et un appui à la Commission relativement à différentes activités. Durant 1999-2000, voici les comités consultatifs qui étaient en activité :

- S Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires
- S Comité provincial des sciences de la santé du N.-B.
- S Comité des finances de la CESPM
- S Groupe de travail du Sondage auprès des diplômés de 1999.

La liste des membres des comités figure à l'annexe B.

PROJETS DE PLANIFICATION

La nouvelle entente prévoit la présentation, chaque année, d'un plan d'entreprise pluriannuel de la CESPM. Le premier a été soumis à la date demandée, soit en août 1999, aux ministres et aux sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Le plan d'entreprise pluriannuel d'août 1999 portait sur la période allant de 2000-2001 à 2002-2003 et comportait une analyse d'un certain nombre de tendances et de dossiers importants auxquels sont confrontés les établissements postsecondaires des Maritimes et leurs intervenants. La publication de la mise à jour du plan d'entreprise d'août 1999 est prévue pour août 2000.

MISSION DE LA CESPM

En tant qu'organisme du Conseil des premiers ministres qui donne des conseils aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes :

*Aide les établissements et les gouvernements à offrir le meilleur environnement
d'apprentissage postsecondaire possible*

environnement qui reflète les valeurs suivantes :

Qualité –amélioration continue de la qualité des programmes, des pratiques et de l'enseignement dans les établissements

Accessibilité –des programmes, des modes de prestation des programmes ainsi que des services de soutien qui optimisent la disponibilité de l'enseignement postsecondaire

Mobilité –la transférabilité de l'apprentissage et des crédits à la grandeur du réseau d'enseignement postsecondaire dans les Maritimes

Pertinence –une interaction efficace et réceptive entre les « apprenants », le marché du travail et la collectivité

Transparence –des preuves à l'appui de la valeur, de la durabilité et de l'efficacité par rapport aux coûts d'investissement des fonds publics et de ceux de l'apprenant

Avancement des connaissances et recherche - un engagement à l'égard de la recherche de connaissances

Source : Plan d'entreprise pluriannuel de la CESPM - de 2000-2001 à 2002-2003, août 1999, p. 17

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

La « Politique en matière d'assurance de la qualité » de la CESPM a été approuvée en novembre 1997 et révisée en février 1998 et 1999. Elle prévoit :

- un examen des programmes universitaires avant leur mise en œuvre;
- la vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité.

Ces deux outils de qualité interagissent et seront complétés par des efforts continus visant à cerner et à diffuser l'information au sujet de pratiques efficaces d'amélioration de la qualité.

Mécanisme d'examen des programmes

Le mécanisme d'examen des programmes vise à aider les établissements à améliorer la qualité de programmes précis et, au bout du compte, à assurer les étudiants éventuels, les employeurs et le grand public que les programmes auxquels sont inscrits les étudiants et que terminent ces derniers satisfont à des normes qualité convenues (structure du programme, ressources humaines et financières appropriées, pertinence de l'infrastructure et autres). L'examen vise à déterminer la pertinence du programme compte tenu de ses objectifs, de sa structure, de la pertinence par rapport à l'établissement, des ressources, des résultats d'apprentissage définis et de leur pertinence. Il situe également le programme dans un contexte régional et assure que les programmes régionaux sont conçus de manière appropriée et que tout dédoublement inutile est évité.

En 1998, la Commission a approuvé de nouvelles lignes directrices pour la préparation de projets de programmes. Le nouveau mécanisme d'examen a été implanté officiellement le 1^{er} janvier 1999. Ainsi, la durée de l'examen pour la grande majorité des projets diminuera considérablement, passant de trois à six mois, en moyenne, à quatre à cinq semaines

Selon les nouvelles lignes directrices, les établissements sont tenus de présenter les propositions de nouveaux programmes ou de programmes modifiés à la Commission pour les faire approuver avant leur mise en œuvre. La vaste majorité des propositions font l'objet d'un examen sommaire par le personnel et sont automatiquement approuvées si elles satisfont aux critères convenus. Si une proposition ne satisfait pas aux exigences en matière d'information, un complément d'information est demandé à l'établissement; la proposition peut être renvoyée au comité consultatif sur les affaires universitaires pour une évaluation approfondie. Les projets de programmes nouveaux ou modifiés qui demandent l'apport d'une contribution nouvelle ou additionnelle de fonds publics sont examinés en profondeur. Cela s'applique également à tous les programmes de santé. De plus, toutes les propositions de programmes de santé sont transmises au comité consultatif sur les ressources médicales de l'Atlantique (AACHHR). Un projet sera soumis également à un examen si l'examen superficiel fait ressortir des préoccupations majeures. Dans ce cas, la Commission renvoie les propositions au comité consultatif AUA-CESPM pour recevoir son avis.

Le comité procède à un examen approfondi des programmes nouveaux ou modifiés; conseille la Commission sur les activités continues ou l'élaboration de la nouvelle politique d'assurance en matière de qualité; fait ressortir les questions qui doivent donner lieu à une recherche et examine les résultats de cette recherche; et aide, au besoin, à exécuter des projets à la demande de la Commission. La liste des membres du comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires figure à l'annexe B.

In 1999-2000, la Commission a examiné 75 propositions de programmes. À la fin de l'année, elle avait reçu six propositions, dont trois nouveaux programmes et trois demandes de modifications à des programmes existants. Le tableau 1 résume les décisions de la CESPM concernant les propositions de programmes sur lesquelles elle s'est penchée durant l'année. L'annexe C présente la liste complète des programmes et des décisions dans chaque cas.

Tableau 1 - Résumé des décisions sur les programmes proposés - 1999-2000

	Évaluation approfondie				Approuvés après évaluation sommaire	Information et dossier	Total
	Approuvés	Rejetés	Reportés*	En attente			
Nouveaux programmes	19	0	2	4	22	0	47
Programmes modifiés	1	0	2	0	23	2	28
Programmes abolis	0	0	0	0	0	0	0
Total	20	0	4	4	45	2	75

*Par « reporté », il faut entendre que la proposition a été reportée par la Commission, alors que « en attente » signifie que la proposition n'a pas fait l'objet d'un examen ou d'une décision (avant la fin de l'année) par le comité consultatif sur les affaires universitaires.

La vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité

Les consultations avec tous les groupes d'intervenants ont mené à l'établissement d'un mécanisme parallèle de vérification quant aux politiques et aux pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité. En raison d'un manque de personnel, l'implantation a été repoussée jusqu'en 2000-2001. Ce projet vise à établir que les pratiques des établissements pour évaluer la qualité des programmes existants, et d'autres fonctions s'il y a lieu, sont efficaces en tant que mécanismes de contrôle et d'amélioration de la qualité.

DONNÉES ET INFORMATION

À l'échelle des Maritimes et du pays, la Commission est depuis longtemps reconnue comme une source inestimable de données et d'information sur l'enseignement postsecondaire.

En 1999-2000, la Commission a reçu de nombreuses demandes d'information émanant d'un vaste éventail d'intervenants : gouvernements, public, étudiants, corps professoral, établissements et organismes nationaux. Bon nombre de ces demandes exigent une analyse et une intégration des données provenant d'une variété de ressources.

La Commission a continué d'assurer la liaison pour d'autres initiatives d'information, notamment avec le comité de gestion stratégique du Conseil des ministères de l'Éducation (Canada) (CMEC) et le groupe de travail de Statistique Canada et du CMEC sur l'amélioration du Programme de statistiques de base sur l'éducation. La Commission a joué un rôle déterminant également dans la conception, l'essai et l'implantation du nouveau système de présentation de rapports sur les inscriptions, soit le « Système amélioré d'information sur les dossiers des étudiants » (SIDE) avec Statistique Canada.

Développement de l'infrastructure technique de la Commission

Système amélioré d'information sur les dossiers des étudiants (SIDE)

En 1999-2000, la Commission a poursuivi sa collaboration avec Statistique Canada afin de mettre en œuvre le Système amélioré d'information sur les dossiers des étudiants (SIDE) dans les Maritimes, la première région du pays à abandonner le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU) au profit du SIDE pour la présentation de l'information. Le SIDE fournira des renseignements plus complets sur les étudiants que le SISCU, saisissant des données détaillées jusqu'au niveau des cours. En fait, la Commission recueille maintenant 215 éléments dans le SIDE comparativement à 49 dans le SISCU. Afin de tenir compte de cette augmentation importante des données, elle a consacré beaucoup de temps à se préparer pour les premiers rapports du SIDE des établissements relevant de son mandat pour 1999-2000.

Elle a donc :

- publié l'ensemble final des éléments d'information du SIDE;
- collaboré avec Statistique Canada afin d'élaborer une méthodologie pour calculer la charge type des étudiants afin de mesurer la charge de cours de tous les étudiants fréquentant un établissement postsecondaire.
- implanté un système afin d'assurer l'intégrité des données reçues;
- surveillé et modifié au besoin la politique et les pratiques concernant la sécurité du système et l'accessibilité des données;
- examiné et révisé les éléments d'information de la CESPM pour les Maritimes afin d'uniformiser la présentation des rapports par les établissements;
- révisé les modalités internes concernant l'attribution de codes des Maritimes aux programmes approuvés et mis

à jour les ensembles de codes des établissements;

- réorganisé les rapports produits à l'intention de tous ses intervenants de manière à correspondre aux données réunies au moyen du SIDE.

Inscriptions

La CESPM constitue une source importante de données concernant les inscriptions. Chaque année, la Commission publie la répartition des inscriptions à temps plein par discipline et par niveau dans les universités relevant de la Commission. Cette année, l'information n'était pas disponible avant d'aller sous presse pour la raison suivante. Dans le cadre du SISCO, les établissements devaient présenter les données le 1^{er} décembre, ce qui donnait plusieurs mois à la Commission pour préparer les rapports sur les inscriptions en vue du rapport annuel comme prévu. Cependant, dans le cadre du SIDE, deux dates sont fixées maintenant pour la présentation de données – le rapport préliminaire est demandé pour le 15 janvier et le rapport final pour l'année, pour le 15 juillet –, ce qui a réduit le délai entre la réception des données et la publication du rapport annuel. Les prochains rapports annuels devraient comprendre des données sur les inscriptions de l'année antérieure; les données sur les inscriptions en 1999-2000 seront donc publiées dans le rapport annuel de 2000-2001. Entre-temps, la date provisoire de la publication des données officielles sur les inscriptions en 1999-2000 a été fixée à l'hiver 2000-2001.

Système d'information sur les programmes

En 1999-2000, les activités ont été entreprises afin de concevoir et de mettre en œuvre le système d'information sur les programmes, ce qui nécessitera l'intégration d'un certain nombre de bases de données de la Commission autrefois distinctes. La mise en œuvre est prévue pour la fin de 2002. La base de données abritera tous les renseignements sur chaque programme qui ont été présentés à la Commission. Le système jouera un rôle déterminant dans l'évaluation de la fidélité et de l'intégrité des éléments d'information des Maritimes déclarés par chaque établissement suivant le format SIDE.

Site Web de la CESPM

Entièrement bilingue, le site Web de la CESPM (www.mphec.ca) contient de l'information au sujet des membres et le personnel de la Commission, des principaux intervenants (y compris les liens vers les sites Web des établissements relevant de la compétence de la CESPM), des principales publications de la CESPM, des Congrès, passés

et futurs, de la CESPM sur l'état de l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes, ainsi que d'autres activités de la CESPM.

En 1999, la Commission s'est penchée sur l'élaboration de la « base de données en ligne des Maritimes (BDM) » de manière à favoriser l'accès aux données et aux produits d'information à « valeur ajoutée ». Deux des six phases prévues de la base de données sont maintenant accessibles sur le site Web de la Commission. Elles contiennent des données sur les inscriptions étudiantes et les titres décernés, de même que sur les données démographiques du personnel enseignant. Ces données seront mises à jour dès que les données sur les inscriptions en 1999-2000 seront accessibles. Les quatre dernières phases ont été mises en veilleuse en attendant que des ressources et qu'un ensemble complet et exact de données du SIDE soient disponibles.

Programme de recherche de la Commission

En plus de la collecte, la Commission surveille les données pour déceler les tendances qui doivent faire l'objet d'une analyse. Durant 1999-2000, la CESPM a lancé deux projets de recherche d'envergure, dont le projet sur la capacité de recherche des universités et le Sondage auprès des diplômés des universités.

Sondage auprès des diplômés de 1996

L'enquête longitudinale auprès des diplômés universitaires des Maritimes quant aux résultats et aux perceptions de leur éducation postsecondaire demeure une priorité. En 1999-2000, la CESPM a mené sa première enquête longitudinale, projet pilote qui a comporté des entrevues de la cohorte de 1996 quatre ans après l'obtention du diplôme. Le projet pilote s'est révélé un succès et, selon les résultats préliminaires et l'analyse, il en ressort des tendances intéressantes quant aux résultats des diplômés. La publication du rapport final de l'enquête est prévue pour la fin de l'année 2000. À ce moment-là, le groupe de travail du Sondage auprès des diplômés examinera la faisabilité de mener un sondage auprès des diplômés cinq ans et dix ans après l'obtention du diplôme (la liste des membres du groupe de travail figure à l'annexe B). La Commission entreprendra bientôt (automne 2000-hiver 2001) le suivi de la cohorte de 1999, la deuxième qui fera l'objet d'un sondage mené par la CESPM. Ces sondages sont une source d'information inestimable qui permettra à la Commission de faire des comparaisons entre les cohortes, de même qu'avec les résultats nationaux, de surveiller les tendances et de faire des analyses de données selon les provinces.

Projet sur la capacité de recherche

Durant 1999-2000, la CESPM a reçu un financement de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) afin d'examiner la capacité de recherche des universités dans la région de l'Atlantique. Dans le cadre du projet, un comité directeur, formé des vice-recteurs à la recherche et d'autres administrateurs principaux de la recherche de la majorité des 17 établissements conférant des grades dans la région de l'Atlantique, s'est réuni afin d'évaluer la situation actuelle et d'élaborer des stratégies de coopération. Une liste des membres est fournie à l'annexe D. Entre autres réalisations, mentionnons les suivantes :

1. Un rapport d'information intitulé *Rapport sur les tendances de la recherche postsecondaire au Canada atlantique*, qui examine les tendances de la recherche postsecondaire dans la région comparativement aux tendances nationales et mondiales.
2. Un document stratégique intitulé *La clé de notre avenir – Stratégie de renouvellement de la recherche postsecondaire au Canada atlantique*, qui présente les faits saillants du rapport d'information et, plus important encore, un sommaire des stratégies et des propositions du comité directeur;
3. Un dossier d'information intitulé *Recherche postsecondaire dans le Canada atlantique – Profil des établissements*, qui expose les créneaux de recherche et les stratégies propres à chaque établissement postsecondaire participant dans la région de l'Atlantique.

La publication des trois rapports susmentionnés est prévue pour septembre 2000.

STIMULER LA COOPÉRATION

La CESPM a toujours eu pour objectif de stimuler la coopération et la collaboration, ce qui exige avant tout des consultations continues de manière à comprendre la multiplicité des besoins et des perspectives (souvent en opposition) des intervenants. En faisant participer les intervenants du milieu d'enseignement postsecondaire à la Commission et aux différents comités et ateliers, elle contribue à favoriser la compréhension et la collaboration. De plus, elle appuie les représentants des gouvernements et des établissements des Maritimes, s'il y a lieu, dans leur participation aux forums nationaux, y compris les groupes de travail du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC).

Réseau informatique NB/ÎPÉ

L'année 1999-2000 a marqué la vingt-neuvième année d'existence du Réseau informatique NB/ÎPÉ. Principalement, le Réseau offre à ses membres un lien entre eux et le reste du monde, la possibilité de partager les frais d'achat et de soutien du matériel et de logiciels, ainsi que de partager des services en réseau.

Le Réseau informatique NB/ÎPÉ est géré par un conseil d'administration formé des chefs des établissements membres et de la directrice générale de la CESPM. Le comité du Réseau informatique, qui est formé des directeurs des centres d'informatique des établissements membres et d'un membre du personnel de la CESPM, relève du conseil d'administration et se réunit régulièrement au cours de l'année pour échanger des renseignements et discuter de questions reliées au réseau. L'École des gardes-forestiers des Maritimes s'est jointe au groupe cette année. La liste des membres est présentée à l'annexe D.

La coopération entre les membres existants continue de faire la force de l'organisation. Deux ateliers pratiques, animés par des experts mondiaux en sécurité et en conception et en fonctionnement de services de dépannage ont été organisés cette année. Cette année, l'un des faits saillants pour les établissements membres a été le démarrage du projet de routeur-embrouilleur (2 ans) dans le but d'accroître la vitesse de transmission entre les établissements et le reste du monde.

Groupe d'étude sur l'éducation physique, la kinésiologie, les sports et loisirs, et l'éducation de la santé

En 1975, la Commission a formé un groupe d'étude, composé des doyens et des directeurs des écoles conférant des grades en éducation physique et dans des domaines connexes, afin d'établir un plan pour rationaliser le développement de l'éducation physique et des domaines connexes dans les établissements d'enseignement supérieur à la grandeur de la région. En 1986, ce plan a été mis à jour pour tenir compte des changements dans la discipline. En février 1999, la Commission a accepté de relancer le groupe d'étude pour assurer la pertinence du cadre de travail régional de 1986, tout en établissant des possibilités d'avancement dans ce domaine d'étude.

Le groupe d'étude a tenu sa première réunion le 20 août 1999, suivie de nombreuses communications par voie électronique et d'une téléconférence en décembre 1999 pour achever le rapport qui sera soumis à l'examen du comité

consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires afin de recueillir des commentaires. Le rapport sera ensuite soumis à l'examen de la Commission pour qu'elle y donne suite. La grande différence entre l'approche du groupe d'étude et celle des autres est le fait que les « principes de distribution » appliqués à l'époque où de nombreux programmes du premier cycle et des cycles supérieurs dans ces disciplines étaient élaborés sont désuets. Compte tenu des changements qui sont survenus en dix ans, le groupe d'étude estime que cette nouvelle approche fondée sur les « principes de coopération » est justifiée. Cette approche tient compte du fait que les universités participantes devraient rechercher des possibilités de collaboration, tant à l'interne qu'à l'externe, en ce qui a trait à la prestation des programmes existants et à l'élaboration future dans ce secteur.

Le groupe d'étude a formulé neuf recommandations fondées sur les « principes de coopération ». De plus, il a recommandé un changement de nom, ce qui a été approuvé, afin de mieux illustrer les changements dans cette discipline. À compter de 2000, il sera question du groupe d'étude sur la kinésiologie, l'éducation de la santé, les sports et les loisirs et les domaines connexes. Le comité consultatif sur les affaires universitaires a proposé un plan d'action à la Commission pour chacune des recommandations du groupe d'étude et a fourni une justification à cet égard. La Commission a adopté toutes les recommandations du comité consultatif après les avoir examinées et discutées. De plus, elle a accepté de distribuer le rapport du groupe d'étude aussitôt que possible. La publication sera bilingue et comportera la réponse de la commission à chaque recommandation.

La Commission a donné son aval en particulier à la recommandation voulant que soient rédigées des descriptions détaillées des programmes actuels. Cette liste constituera le cadre de travail ou le guide pour ce qui est des mesures de la Commission dans l'avenir relativement à la kinésiologie, à l'éducation de la santé, aux sports et aux loisirs et aux domaines connexes. Soutenue par sa politique en matière d'assurance de la qualité et les pratiques connexes, la Commission examinera le plan de référence actuel des programmes existants dans le cadre de l'évaluation des propositions et des modifications de programmes que présenteront les universités relevant de sa compétence.

SERVICES AUX PROVINCES ET AUX ÉTABLISSEMENTS

La Commission continue de voir à la gestion des ententes de financement régionales et interprovinciales pour le compte

des Provinces maritimes et d'offrir des services de financement particuliers aux provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. En Nouvelle-Écosse, ces services sont assurés par le Nova Scotia Council on Higher Education. L'utilisation dans chaque province des ressources et du savoir-faire de la CESPM à cet égard varie. En 1999-2000, le Nouveau-Brunswick a reçu des analyses détaillées relativement aux répercussions des scénarios possibles de financement aux établissements postsecondaires.

En plus de l'administration régulière des ententes existantes, un examen approfondi de la base de données sur les transferts régionaux est en cours dans le cadre de l'intégration des données du Système amélioré d'information sur les dossiers des étudiants (SIDE).

Plan de financement pluriannuel du Nouveau-Brunswick

Durant 1999-2000, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick a demandé que soit réalisée une étude visant à établir un plan de financement pluriannuel pour les universités de cette province. Un groupe de travail formé des représentants des quatre universités du Nouveau-Brunswick, de la CESPM, du ministère de l'Éducation et de la New Brunswick Student Alliance a été formé afin de donner des conseils en vue de la formulation du rapport.

Cette étude a été menée à la suite d'une réduction, pendant trois années consécutives, des subventions de fonctionnement accordées aux universités depuis 1996-1997. Une légère augmentation a été approuvée en 1999-2000; cependant, le faible niveau de financement des universités du Nouveau-Brunswick demeure un problème fondamental d'ordre financier. De plus, les universités avaient demandé que le gouvernement prenne des engagements de financement pluriannuels afin de faciliter la planification et d'améliorer la capacité des universités de faire face aux défis d'ordre financier.

Le rapport a été présenté au ministère de l'Éducation en août 1999.

Fonds de projet spéciaux du Nouveau-Brunswick

La Commission administre les fonds dans le cadre de l'initiative de financement des projets spéciaux du Nouveau-Brunswick. Cette initiative vise à produire des résultats dans huit secteurs ciblés par l'allocation de fonds aux universités et à d'autres groupes, dont le gouvernement, pour des activités précises, si les projets sont dans l'intérêt

de l'enseignement universitaire au Nouveau-Brunswick.

Chaque année, dès que le budget provincial est annoncé, les universités sont avisées du montant alloué dans le cadre du Fonds de projets spéciaux. Le personnel de la CESPM analyse toutes les demandes de financement avant de les transmettre au ministère de l'Éducation qui prend une décision à l'égard du financement.

Ententes intra-Maritimes de financement des programmes

En vertu de la formule de financement régionale, chacune des trois Provinces maritimes ccorde des subventions pour ses étudiants universitaires inscrits dans l'une ou l'autre des autres provinces à des programmes qui ne sont pas offerts dans la province de résidence. Le transfert de fonds en toute année financière donnée est fondé sur les inscriptions des résidents des Maritimes à ces programmes régionaux de deux ans plus tôt (la dernière année pour laquelle les

données d'inscriptions sont disponibles au moment où les crédits budgétaires sont établis).

Le tableau 3 indique, pour chaque établissement, les transferts de fonds pour l'année 1999-2000 et les inscriptions de 1997-1998 dans les programmes régionaux en fonction desquelles les transferts sont établis. Il faut préciser que les transferts entre les provinces sont fondés sur une base nette et qu'ils ne constituent pas un transfert de fonds aux établissements mêmes. De plus, les inscriptions de 54 résidents du Nouveau-Brunswick et de 67 étudiants de la Nouvelle-Écosse au Collège vétérinaire de l'Atlantique de l'University of Prince Edward Island ne paraissent pas au tableau puisqu'elles sont financées en vertu d'un accord distinct qui rallie la participation des quatre provinces de l'Atlantique.

ENTENTES INTERPROVINCIALES

En 1999-2000, la Commission a assuré l'application des

Tableau 3 - Transferts de fonds entre les Provinces maritimes en 1999-2000 en fonction des inscriptions universitaires dans les programmes régionaux de 1997-1998

	PROVINCE OF RÉSIDENCE							
	N.-B.		N.-É.		Î.-P.-É.		TOTAL	
	Ins.	000 \$	Ins.	000 \$	Ins.	000 \$	Ins.	000 \$
Nouveau-Brunswick								
Mount Allison University	-	-	0	0	6	47,7	6	47,7
St. Thomas University	-	-	0	0	19	82,3	19	82,3
Université de Moncton (Moncton)	-	-	25	199,2	21	137,2	46	336,4
Université de Moncton (Edmundston)	-	-	0	0	1	9,5	1	9,5
University of NB (Fredericton)	-	-	123	1333,4	98	942,2	221	2275,6
University of NB (Saint John)	-	-	0	0	0	0	0	0
Total - N.-B.	-	-	148	1532,6	145	1218,9	293	2751,5
Nouvelle-Écosse								
Acadia University	42	209,5	-	-	24	145,1	66	354,6
Atlantic School of Theology	5	12,9	-	-	4	10,3	9	23,2
Dalhousie University	370	4188,3	-	-	132	1457,9	502	5646,2
Mount Saint Vincent University	47	202,6	-	-	5	24	52	226,6
NS Agricultural College	73	503,1	-	-	26	176,9	99	680
NS College of Art and Design	2	20,6	-	-	8	55	10	75,6
St. Francis Xavier University	10	53,2	-	-	8	55	18	108,2
Saint Mary's University	1	2,6	-	-	2	9,4	3	12
Technical University of N.S.	19	178,6	-	-	35	331,4	54	510
Université Sainte-Anne	1	2,6	-	-	8	27,5	9	30,1
University College of Cape Breton	8	20,6	-	-	1	2,6	9	23,2
University of King's College	17	68,7	-	-	3	10,3	20	79
Total - N.-É.	595	5463,3	-	-	256	2305,4	851	7768,7
Île-du-Prince-Édouard								
University of Prince Edward Island	3	23,4	0	0	-	-	3	23,4
Total - Î.-P.-É.	3	23,4	0	0	-	-	3	23,4

ententes avec les autres provinces qui permettent l'admission d'étudiants des Maritimes aux programmes d'études non offerts dans la région.

Les inscriptions des étudiants pour l'année 1999-2000 en vertu des diverses ententes interprovinciales sont présentées au tableau 4. Les transferts financiers relatifs à ces ententes sont indiqués dans les états financiers de la Commission, à l'annexe E du présent rapport.

Entente Nouveau-Brunswick-Québec

Conclue à l'automne 1969, l'entente Nouveau-Brunswick - Québec prévoit l'accès des étudiants francophones du Nouveau-Brunswick à divers programmes d'études offerts au Québec, surtout dans le domaine de la santé. Elle prévoit aussi l'inscription d'un étudiant de l'Île-du-Prince-Édouard par année au programme de médecine. En avril 1997, le Nouveau-Brunswick a accepté de rendre permanent l'arrangement provisoire pris avec le Québec pour financer les places des étudiants s'inscrivant à un programme de médecine spécialisée. Les deux provinces ont donc négocié une modification officielle à l'entente.

Le Comité provincial des sciences de la santé du Nouveau-Brunswick (CPSSNB) surveille le fonctionnement de cette entente, examine périodiquement la gamme des programmes et coordonne les demandes d'admission aux programmes visés par l'entente. La liste des membres de ce comité se trouve à l'annexe B. Chaque année, les membres du CPSSNB visitent les étudiants inscrits dans les programmes de sciences de la santé visés par l'entente dans les universités de Montréal, de Sherbrooke et Laval afin de les informer des possibilités d'emploi, de les encourager à retourner au Nouveau-Brunswick et de faire la liaison entre la province et les futurs professionnels des sciences de la santé. En 1999-2000, le comité a été très actif et s'est occupé de certaines questions ayant trait à la formation, à l'éducation, au recrutement et au maintien des professionnels de la santé. De plus, c'est le Comité qui s'est chargé de réagir à la proposition de création du Centre de national de formation en sciences de la santé en français.

Entente tripartite sur l'optométrie entre le gouvernement de l'Ontario, la University of Waterloo et la CESPM

L'entente entre le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario prévoit une place par année pour les étudiants anglophones du Nouveau-Brunswick et une place aux trois ans pour ceux de l'Île-du-Prince-Édouard au programme d'optométrie de la University of Waterloo.

Tableau 4 - Ententes interprovinciales - Nombre total d'inscriptions - 1999-2000

Entente Nouveau-Brunswick - Québec	Nombre d'étudiants *
Agriculture	4
Audiologie et orthophonie	4
Ergothérapie	21
(comprend un étudiant de l'Î.-P.-É.)	
Médecine	86
Médecine familiale	13
Art dentaire	23
Médecine vétérinaire	8
Optométrie	6
Pharmacie	20
Physiothérapie	18
	<hr/>
	203
Médecine - Anesthésie	2
- Chirurgie générale	3
- Gériatrie	1
- Médecine interne	6
- Neurochirurgie	1
- Obstétrique-gynécologie	1
- Pédiatrie	1
- Psychiatrie	3
- Radiologie	2
- Radio-oncologie	1
- Urologie	2
	<hr/>
	24
Total	227
Entente N.-B./Î.-P.-É./Ontario	
Optométrie	4
<i>*Veuillez noter qu'il s'agit d'un nombre provisoire.</i>	

APERÇU FINANCIER

Voici un sommaire des subventions de fonctionnement approuvées en 1999-2000 et des annonces budgétaires pour les années à venir.

Nouveau-Brunswick

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas imposé la

réduction de un pour cent du crédit budgétaire destiné aux universités en 1999-2000 et a plutôt choisid'augmenter de un pour cent le soutien financier accordé à l'enseignement universitaire. Des crédits de 160,5 millions de dollars ont donc été votés pour l'enseignement postsecondaire. Cette augmentation fait suite à des réductions pendant trois années consécutives.

Au moment d'annoncer le budget, le gouvernement provincial s'est engagé à continuer de travailler en vue de l'établissement d'un plan pluriannuel de financement. Comme il a déjà été souligné dans la partie « Services aux provinces et aux établissements », des activités ont été entreprises à cet égard durant 1999-2000, et les recommandations seront intégrées au budget de 2000-2001.

Nouvelle-Écosse

Lors de l'année financière 1998-1999, le Nova Scotia Council on Higher Education a adopté une nouvelle formule de financement fondée sur les inscriptions afin de répartir les subventions de fonctionnement provinciales aux universités. D'après la nouvelle formule, le financement du réseau entier a été établi à 198,8 millions de dollars. Le budget provincial de 1998-1999 a fait foi de ce niveau de financement par la voie d'un engagement de trois ans visant à relever la subvention de fonctionnement de 25 M \$ (une hausse de 15 %), à partir du niveau de 1997-1998 de 173 M \$ (à l'exception de la redistribution des frais supplémentaires pour les étudiants étrangers), pour passer à 198,8 M \$ en 2000-2001.

Il y a eu une augmentation de 4,9 % de la subvention de fonctionnement, passant à 181,6 M \$ en 1998-1999, et une augmentation de 4,7 % en 1999-2000, le montant de la subvention étant établi à 190,1 M \$ en 1999-2000. Des compressions strictes dans le cadre du budget de 2000-2001

ont retardé la progression vers le financement visé de 198,8 M \$. L'augmentation prévue de 8 millions a été échelonnée sur deux ans, ce qui s'est traduit par une augmentation de 2,1 % de la subvention de fonctionnement en 2000-2001, passant à 194,1 M \$; une autre augmentation de 4 millions est prévue pour 2001-2002.

Tableau 5 - Subventions de fonctionnement provinciales aux universités

Année	Subvention de fonctionnement	Augmentation	
		(\$)	(%)
1997-1998	173,0 M \$		
1998-1999	181,6 M \$	8,6 M \$	4,9 %
1999-2000	190,1 M \$	8,5 M \$	4,7 %
2000-2001	194,1 M \$	4,0 M \$	2,1 %

Île-du-Prince-Édouard

L'année financière 1999-2000 a marqué la troisième et dernière année visée par l'engagement pluriannuel annoncé en 1997. En vertu de cet engagement, aucun ajustement de la subvention de fonctionnement de 1999-2000 n'était prévu.

Dans le cadre du discours du budget de mars 2000, le gouvernement provincial a indiqué qu'il accorderait une aide additionnelle de 1,4 M \$ au Holland College en 1999-2000 pour couvrir son déficit de fonctionnement. De plus, à compter de 2000-2001, des engagements pluriannuels seraient pris au titre des subventions aux établissements postsecondaires de l'Île. Pour l'année financière 2000-2001, la University of Prince Edward Island recevra 1,2 M \$ et le Holland College, 1 M \$. Une autre subvention de 1 M \$ sera accordée à chaque établissement pour les deux années suivantes.

ANNEXES

A	Entente relative au renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire	14
B	Membres des comités consultatifs de la Commission	18
C-1	Programmes proposés soumis pour approbation	19
C-2	Propositions de programmes conjoints et articulés soumises pour approbation	22
D	Membres des comités dirigés par la Commission	23
E	États financiers vérifiés	24
F	Distribution des subventions de fonctionnement sans restrictions - 1999-2000	25
G	Allocation de l'aide de fonctionnement avec restrictions - 1999-2000	26
H	Publications de la CESPМ	27

ANNEXE A

ENTENTE RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DES DISPOSITIONS SUR LA COOPÉRATION RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Entre : Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick, représentée par le **ministre de l'Enseignement supérieur et du Travail,**

et : Sa Majesté la Reine du chef de la province de la Nouvelle-Écosse, représentée par le **ministre de l'Éducation et de la Culture,**

et : Sa Majesté la Reine du chef de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, représentée par le **ministre de l'Éducation,**

(ci-après appelées parfois « les provinces »).

A. INTRODUCTION

Les provinces reconnaissent le rôle important que joue depuis 1973 la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes dans le développement de l'enseignement postsecondaire. Par la présente entente et après consultation, les ministres responsables de l'enseignement postsecondaire de chacune des Provinces maritimes réitèrent leur engagement envers la coopération dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et énoncent les principaux éléments de l'entente touchant la façon et les mécanismes par lesquels cette coopération pourra se poursuivre.

B. ORGANISME RÉGIONAL

1. Les provinces conviennent de continuer d'assurer le fonctionnement de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes à titre d'organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire.
2. Les provinces conviennent de modifier les mesures législatives parallèles qui sont en vigueur dans chacune d'entre elles afin de donner effet aux éléments énoncés dans la présente entente.
3. Les provinces conviennent que les éléments énoncés dans la présente entente sous les rubriques figurant ci-dessous serviront à encadrer et à orienter les activités de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes jusqu'à ce que les mesures législatives parallèles soient modifiées.
4. La Commission continuera d'être un organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes.

C. ORIENTATION PREMIÈRE - AU SERVICE D'UNE COLLECTIVITÉ D'APPRENANTS EN PLEINE ÉVOLUTION

1. Dans l'exécution de ses fonctions, on demandera à la Commission de donner la priorité à l'amélioration et au maintien des meilleurs services possibles à l'intention des étudiants en situation d'apprentissage continu.

Ce mandat regroupe les éléments suivants :

- a) faire en sorte que les programmes d'étude soient de la durée idéale et de la meilleure qualité possible;
- b) mettre l'accent sur l'évaluation et la reconnaissance de l'apprentissage acquis et sur l'équivalence des crédits afin de prêter vie au principe selon lequel le dédoublement des efforts ne devrait pas être nécessaire pour obtenir des crédits liés à un apprentissage déjà effectué avec succès;

- c) assurer une transition en douceur entre le milieu de l'apprentissage et le marché du travail;
- d) assurer un accès équitable et convenable aux possibilités d'apprentissage et mettre ces possibilités à la disposition des apprenants au moment et à l'endroit qui leur convient;
- e) assurer la qualité de l'enseignement.

D. PRINCIPALES FONCTIONS

Les provinces conviennent que les principales fonctions de la Commission seront les suivantes :

1. Contrôle de la qualité

La Commission adoptera des mesures en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes de formation et de l'enseignement dans les établissements postsecondaires relevant de sa compétence.

Ces mesures pourront comprendre l'examen des pratiques des établissements afin d'assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes de formation et de l'enseignement ainsi que la présentation de recommandations aux établissements et aux gouvernements.

2. Données et renseignements

La Commission fera en sorte de recueillir, de conserver et de rendre publics les renseignements afin de s'acquitter de son obligation redditionnelle envers le public au sujet des établissements postsecondaires relevant de sa compétence et d'appuyer les établissements et les provinces dans leur travail.

Ce mandat peut regrouper les éléments suivants :

- a) établir des normes sur les données et les systèmes;
- b) établir des critères en matière de rapports publics et produire des rapports publics;
- c) réaliser des études sur la politique publique, les préoccupations des établissements et les questions liées à l'enseignement postsecondaire et conseiller les établissements et les gouvernements en ces matières.

3. Stimuler l'action coopérative

On s'attend de la Commission qu'elle prenne des mesures en vue de stimuler l'action coopérative entre les établissements et les gouvernements lorsque cette action est susceptible d'améliorer l'efficacité du réseau d'enseignement postsecondaire des Maritimes.

Ce mandat peut regrouper les éléments suivants :

- a) encourager les projets qui permettront aux établissements d'offrir des programmes conjoints, complémentaires et régionaux; et
- b) encourager la signature d'ententes administratives, financières et de partage des services susceptibles de réduire les frais généraux des programmes ainsi que l'ensemble des coûts assumés par les étudiants et les gouvernements.

4. Administration des programmes régionaux

La Commission continuera d'élaborer et d'administrer des transferts financiers entre les provinces en vue de financer les programmes régionaux, et elle pourra élaborer et administrer au besoin des ententes financières relativement à des programmes dispensés à l'extérieur de la région afin d'accroître les possibilités d'apprentissage qui s'offrent aux étudiants des trois provinces.

E. AUTRES SERVICES ET FONCTIONS

1. La Commission pourra dispenser d'autres services ou s'acquitter d'autres tâches au bénéfice d'un ou de plusieurs établissements et d'une ou de plusieurs provinces, selon les dispositions de son plan opérationnel.
2. Les provinces conviennent que les décisions relatives à la politique de financement relèvent de chacune d'entre elles. Les provinces pourront demander à la Commission de leur fournir des conseils ou des services dans le but d'établir leur politique de financement ou de financer l'enseignement postsecondaire.

F. OBLIGATION REDDITIONNELLE ET RESSOURCES DE LA COMMISSION

1. La Commission est financée par les provinces et elle doit leur rendre des comptes en faisant rapport aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire.
2. Le financement et l'obligation redditionnelle de la Commission reposent sur un plan opérationnel pluriannuel.
3. Le plan opérationnel de la Commission contient un résumé, par fonction, des activités prévues par la Commission, les résultats escomptés de ces activités ainsi que les ressources nécessaires à leur réalisation.
4. Le plan opérationnel sera mis à jour annuellement et sera soumis en août de chaque année aux ministres et aux sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire. Il devra décrire clairement les ressources qui seront nécessaires au cours de l'année financière des gouvernements qui commence le mois d'avril suivant, et contenir une entente de partage convenable entre les provinces en fonction des services dispensés par la Commission à l'échelle régionale et à l'intérieur de chacune des provinces et en conformité avec les directives budgétaires fournies par l'entremise du Conseil des premiers Ministres des Maritimes ou en collaboration avec celui-ci.
5. Après consultations auprès des ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans chacune des provinces, le Conseil des Premiers ministres des Maritimes établira le budget de base de la Commission afin d'assurer le maintien de son fonctionnement, et il pourra prévoir de la même façon un budget pour des projets spéciaux.
6. Les ministres et les sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire examineront de temps à autre le rendement de la Commission à la lumière de son plan opérationnel approuvé.

G. COMPÉTENCE

1. La Commission s'occupera de l'enseignement universitaire et surtout des programmes qui mènent à l'obtention d'un diplôme.
2. La compétence de la Commission pourra être modifiée avec le consentement des ministres responsables de l'enseignement postsecondaire de chacune des Provinces maritimes.
3. Les provinces conviennent d'examiner plus à fond les possibilités d'ententes de coopération entre elles en ce qui concerne les collèges communautaires et les programmes semblables. D'ici à ce que cet examen soit terminé, les programmes des collèges communautaires n'auront pas à être approuvés par la Commission.

H. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

1. La présidence de la Commission sera distincte de la direction générale du personnel de la Commission.
2. Les provinces conviennent de recruter à l'échelle nationale un directeur général ou une directrice générale.
3. La présidence sera assumée à tour de rôle pendant deux ans par chacune des provinces à compter d'avril 1997.

I. COMPOSITION DE LA COMMISSION

1. La composition actuelle de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes sera maintenue, sous réserve de ce qui suit :
 - a) Le président ou la présidente sera choisi parmi les dix-neuf membres de la Commission, plutôt que nommé à titre de vingtième membre; et
 - b) Le directeur général ou la directrice générale sera membre d'office de la Commission.

J. MESURES LÉGISLATIVES

1. Les ministres se pencheront sur les mesures législatives nécessaires à la mise en oeuvre de la présente entente. Les modifications législatives qui s'imposent devraient être menées à terme d'ici avril 1998.

K. FIN DE L'ENTENTE

1. La présente entente restera en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur des mesures législatives susmentionnées dans chacune des trois provinces; elle prendra fin à cette date.

L. ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ENTENTE

1. La présente entente entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par le Conseil des premiers ministres des Maritimes et lorsqu'elle aura été signée par le ministre responsable de l'enseignement postsecondaire de chacune des provinces.

LA PRÉSENTE ENTENTE A ÉTÉ SIGNÉE CE ____ JOUR DE _____ 1997.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Par : _____

L'honorable R. J. (Roly) MacIntyre
Ministre de l'Enseignement supérieur et du Travail

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Par : _____

L'honorable Robert S. Harrison
Ministre de l'Éducation et de la Culture

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Par : _____

L'honorable J. Chester Gillan
Ministre de l'Éducation

ANNEXE B
MEMBRES DES COMITÉS CONSULTATIFS DE LA COMMISSION

COMITÉ CONSULTATIF AUA-CESPM SUR LES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

Nommés par l'AUA :

Ed McAlduff, St. Francis Xavier University, Nouvelle-Écosse
Rick Miner, Université du Nouveau-Brunswick (SJ), Nouveau-Brunswick
Peter Ricketts, Dalhousie University, Nouvelle-Écosse

Nommés par la CESPM :

Sue Loucks, Île-du-Prince-Édouard
Debbie Pineau, Île-du-Prince-Édouard
Judith Woodsworth, Nouvelle-Écosse - présidente

COMITÉ PROVINCIAL DES SCIENCES DE LA SANTÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Membres :

Rachel Bard, ministère de l'Éducation - présidente
Dr Jean-Pierre Lanteigne, médecin, Bathurst
Michèle Roussel, ministère de la Santé et des Services communautaires, Nouveau-Brunswick
P. Paul LeBlanc, professeur, Université de Moncton
Jeffery Léger, pharmacien, Moncton
Dr Denis D'Amours, médecin, Saint-Jacques
Dre Annette Séguin, vice-présidente, Services professionnels, Santé NOR'EST

Personnes-ressources :

M. Edgar Robichaud, Centre universitaire de Shippagan, Université de Moncton
Dr Omer Doiron, médecin, Dieppe, représentant le ministère de la Santé et des Services communautaires
M. Roger Gervais, Centre universitaire d'Edmundston, Université de Moncton
Dr Aurel Schofield, coordonnateur de la formation médicale francophone au Nouveau-Brunswick et vice-doyen adjoint de l'Université de Sherbrooke
Mireille Duguay, membre du personnel de la CESPM
Catherine Brown, membre du personnel de la CESPM

COMITÉ DES FINANCES DE LA CESPM

Mike Clow, Île-du-Prince-Édouard
Rachel Bard, Nouveau-Brunswick
Bernie M. MacDonald, Nouvelle-Écosse
Marie Mullally, Nouvelle-Écosse
Richard Tingley, Nouveau-Brunswick

GROUPE DE TRAVAIL DU SONDAGE AUPRÈS DES DIPLÔMÉS DE 1999

Paula Cook, Acadia University, Nouvelle-Écosse
Jeanne Lofstedt, University of Prince Edward Island, Île-du-Prince-Édouard
Lynn Morrison, ministère de l'Éducation, Nouveau-Brunswick
Peter Rans, Nova Scotia Council on Higher Education, Nouvelle-Écosse
Ron Smith, ministère de l'Éducation, Île-du-Prince-Édouard
Catherine Brown, CESPM
Mireille Duguay, CESPM

ANNEXE C-1
PROGRAMMES PROPOSÉS SOUMIS POUR APPROBATION
1 AVRIL 1999 – 31 MARS 2000

<u>Établissement</u>	<u>Programme</u>	Décisions au 31 mars 2000 <u>ÉS, A, R, EI, ID*</u>	N** M <u>A</u>
Acadia University	- Baccalauréat ès sciences appliquées (général)	ÉS	M
Dalhousie University	- BA (spécialisation) en philosophie (études cognitives)	ÉS	N
	- BA (mineure) en études environnementales	ÉS	N
	- Baccalauréat en génie (génie biologique)	ÉS	N
	- Baccalauréat en sciences de la santé	R	N
	- BSc (double majeure/spécialisation) avec concentration en études environnementales	A	N
	- BSc en sciences infirmières (nursing dans l'Arctique)	A	N
	- BSc (mineure) en études environnementales	ÉS	N
	- Diplôme de 1 ^{er} cycle pour infirmières immatriculées	A	N
	- Diplôme en gestion des limitations fonctionnelles	A	N
	- Maîtrise en administration publique (management)	ÉS	N
	- Maîtrise en commerce électronique	A	N
	- Maîtrise en génie (interréseautique)	ÉS	N
	- Maîtrise en technologie de l'information en éducation	R	N
	- MSc en génie biomédical	A	N
	- MSc en sciences médicales	A	N
	- PhD en sciences médicales	A	N
Nova Scotia Agricultural College	- BSc (majeure) en études environnementales agricoles	ÉS	N
Saint Mary's University	- BSc en informatique	R	N
St. Francis Xavier University	- Diplôme de 1 ^{er} cycle pour infirmières immatriculées (à distance)	A	N
	- Maîtrise en éducation	ÉS	N
St. Thomas University	- BA général, programme coopératif	ÉS	N
Université de Moncton	- BA (mineure) pluridisciplinaire en beaux-arts	ÉS	N
	- BSc (informatique appliquée), programme coopératif	ÉS	M
	- BSc (majeure) en biochimie, programme coopératif	ÉS	M
	- BSc (majeure) en biologie, programme coopératif	ÉS	M
	- BSc (majeure) en chimie, programme coopératif	ÉS	M
	- BSc (majeure) en mathématiques, programme coopératif	ÉS	M
	- BSc (spécialisation) en biologie, programme coopératif	ÉS	M

<u>Établissement</u>	<u>Programme</u>	Décisions au 31 mars 2000 <u>ÉS, A, R, EI, ID*</u>	N** M <u>A</u>
	- BSc (spécialisation) en physique, programme coopératif	ÉS	M
	- BSc (spécialisation) en biologie, programme coopératif	ÉS	M
	- BSc (spécialisation) en chimie, programme coopératif	ÉS	M
	- BSc mutidisciplinaire	ÉS	N
	- Baccalauréat en commerce	ÉS	M
	- Baccalauréat spécialisé en traduction, programme coopératif	ÉS	M
	- Certificat de comptabilité	ÉS	M
	- Certificat de comptabilité-finance	ÉS	M
	- Certificat d'administration du personnel	ÉS	M
	- Certificat de management	ÉS	M
	- Certificat en toxicomanie	ID	M
	- Maîtrise en études de l'environnement et Baccalauréat en droit	ÉS	N
	- Maîtrise en psychologie	ÉS	M
	- Ph.D. en éducation	A	N
	- Ph.D. en psychologie	ÉS	M
Université Sainte-Anne	- BA–B.Ed.	R	N
	- BA (modifications)	ÉS	M
	- BAA en informatique de gestion	EI	N
	- BSc–B.Ed.	R	N
University College of Cape Breton	- BA (spécialisation) en communication	ÉS	N
	- BA (majeure) en anthropologie	ÉS	N
	- BA (majeure) en anglais avec spécialisation en littérature dramatique	ÉS	N
	- Baccalauréat en technologie (chimie)	ÉS	N
	- Baccalauréat en technologie de fabrication	ÉS	N
	- B.S.C.S. (Toqwa'tu'kl Kjjjitaqnn/sciences de l'intégration)	EI	N
	- Diplôme en génie de l'extraction du pétrole, Baccalauréat en technologie–génie de l'extraction du pétrole	ÉS	N
University of New Brunswick	- BA en études internationales	ÉS	N
	- BA en information et communication	ÉS	N
	- Baccalauréat en philosophie (études de leadership)	A	M
	- Certificat en enseignement de l'anglais langue seconde	ÉS	N
	- Maîtrise en sciences infirmières	A	M
	- MSc en économie et finance appliquées	A	N
University of Prince Edward Island	- BA (mineure) en études insulaires	ÉS	N
	- Baccalauréat en musique	ÉS	M
	- Baccalauréat en éducation musicale	ÉS	M
	- BBA (spécialisation)	ÉS	M
	- BSc (majeure) en informatique, programme coopératif	ÉS	M

<u>Établissement</u>	<u>Programme</u>	Décisions au	
		31 mars 2000	N**
		<u>ÉS, A, R, EI, ID*</u>	<u>A</u>
	- BSc (mineure) en sciences des aliments et nutrition	ID	M
	- BScA en radiographie	A	N
	- BScA en radiologie	A	M
	- Certificat en comptabilité	ÉS	N
	- MSc en biologie	ÉS	N
	- MSc en chimie	ÉS	N
	- Stages intégrés en diététique	ÉS	M

* ÉS=approuvé après évaluation sommaire

A=approuvé par la CESP

R=reporté par la CESP

EI=en instance

ID=information et dossier

** N= nouveau programme

M= programme modifié

A= programme aboli

ANNEXE C-2
PROPOSITIONS DE PROGRAMMES CONJOINTS ET ARTICULÉS SOUMISES POUR APPROBATION
1 AVRIL 1999 – 31 MARS 2000

Programmes conjoints

<u>Établissement</u>	<u>Programme</u>	Décisions au 31 mars 2000 <u>ÉS, A, R, EI,</u> <u>ID*</u>	N** M A
St. Francis Xavier University/ University College of Cape Breton	- BSc en sciences infirmières	A	M
University of King's College/ Dalhousie University	- BA (double spécialisation) en histoire des sciences et de la technologie	ÉS	N
	- BA (double spécialisation) en histoire des XVI ^e et XVII ^e siècles	ÉS	N

Programmes articulés

Dalhousie University en partena- riat avec ITI	- MBA (technologie de l'information)	A	N
Université de Moncton en parte- nariat avec le CCNB de Camp- bellton la Corporation hospita- lière Beauséjour	- BSc en techniques radiologiques	A	N
University of New Brunswick en partenariat avec le NB College of Craft and Design	- Baccalauréat ès arts appliquées en artisanat et dessin	A	N
University of New Brunswick en partenariat avec l'Hôpital régio- nal de Saint John, l'Hôpital de Moncton et la Institute of Tech- nology du Nova Scotia Commu- nity College	- BScA en médecine nucléaire	A	N
	- BScA en radiographie	A	N
	- BScA en radiologie	A	N

*ES=approbation après évaluation sommaire

A=approuvé par la CESPМ

R=reporté par la CESPМ

EI=en instance

ID=information et dossier

ANNEXE D
MEMBRES DES COMITÉS DIRIGÉS PAR LA COMMISSION

COMITÉ DIRECTEUR DE LA RECHERCHE

Cynthia Alexander, codirectrice, Division de la recherche et des études supérieures, Acadia University
Elizabeth Beale, présidente, Conseil économique des provinces de l'Atlantique
Robert Campbell, doyen, Instituts de la recherche et des affaires universitaires, University College of Cape Breton
Garth H. Coffin, directeur, Nova Scotia Agricultural College
Howard Dickson, vice-recteur, Recherche et développement international, Dalhousie University
Ian Dohoo, doyen adjoint, Études supérieures et recherche, University of Prince Edward Island
Peter Ennals, vice-recteur, Affaires universitaires et à la recherche, Mount Allison University
Ron Johnson, vice-recteur, Affaires universitaires, Saint Francis Xavier University
Kevin Keough, vice-recteur à la recherche, Memorial University of Newfoundland
John McLaughlin, vice-recteur, Recherche et coopération internationale, Université du Nouveau-Brunswick
Georgia Pe-Piper, directrice, Études supérieures et recherche, Saint Mary's University
Douglas Robertson, Agence de la promotion économique du Canada atlantique
David Slade, Agence de la promotion économique du Canada atlantique
Truong Vo-Van, vice-recteur adjoint (recherche), Université de Moncton
G. « Mac » Weaver, consultant
Deborah van den Hoonard, St. Thomas University
Carmelita Boivin-Cole, directrice générale, CESPM
Catherine Brown, CESPM

RÉSEAU INFORMATIQUE NB/ÎPÉ

Monsieur Paul Albert, Université de Moncton, Campus d'Edmundston
Mr. Helmut Becker, Mount Allison University
Mr. David Cairns, University of Prince Edward Island
Mr. David Fortune, Holland College
Monsieur Renaud LeBlanc, Université de Moncton, Campus de Moncton
Mr. Stephen Moss, St. Thomas University
Mr. Steven Osborne, University of New Brunswick, Saint John
Madame Rina Robichaud, Université de Moncton, Campus de Shippagan
Mr. Greg Sprague, University of New Brunswick, Fredericton
Mr. Mohamed El-Bayoumi, MPHEC

ANNEXE E

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

DISPONIBLE SUR DEMANDE

ANNEXE F

DISTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTIONS - 1999-2000

Nouveau-Brunswick

École des gardes-forestiers des Maritimes	1 665 000 \$
Mount Allison University	12611000
St. Thomas University	5 547 660
Université de Moncton	41 876 000
Université du Nouveau-Brunswick	73 017 240
	134 716 900 \$

Nouvelle-Écosse

Acadia University	19 366 080 \$
Atlantic School of Theology	730 863
Dalhousie University	90 980 016
Mount Saint Vincent University	12 061 327
N.S. Agricultural College	3 885 553
N.S. College of Art & Design	4 362 135
St. Francis Xavier University	15 459 880
Saint Mary's University	17 986 449
University College of Cape Breton	12 565 998
Université Sainte-Anne	2 755 917
University of King's College	2 755 917
	182 746 303 \$

Île-du-Prince-Édouard

Holland College	5 377 900 \$
University of Prince Edward Island (note 1)	26 523 678
	31 901 578 \$

Note 1

Inclut le Collège vétérinaire de l'Atlantique

ANNEXE G

ALLOCATION DE L'AIDE DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTIONS - 1999-2000

	<u>Non relative à l'espace</u>	<u>Modifications et rénovations</u>	<u>Total</u>
<u>Nouveau-Brunswick</u>			
École des gardes-forestiers des Maritimes	55 540\$	71 690\$	127 230\$
Mount Allison University	283 980	440 350	724 330
St. Thomas University	172 890	140 100	312 990
Université de Moncton	828 250	1 094 130	1 922 380
Université du Nouveau-Brunswick	1 628 220	1 804 280	3 432 500
Projet commun (Réseau informatique NB/ÎPÉ)	581 670	-	581 670
	<u>3 550 550\$</u>	<u>3 550 550\$</u>	<u>7 101 100\$</u>
<u>Nouvelle-Écosse</u>			
Acadia University	411 050\$	445 460	856 510\$
Atlantic School of Theology	14 819	16 498	31 317
Dalhousie University	1 803 512	1 779 980	3 583 492
Mount Saint Vincent University	277 751	227 310	505 061
N.S. Agricultural College	37 026	37 026	74 052
N.S. College of Art & Design	111 101	97 157	208 258
St. Francis Xavier University	299 960	392 292	692 252
Saint Mary's University	396 261	370 288	766 549
University College of Cape Breton	207 383	221 814	429 197
Université Sainte-Anne	25 923	67 824	93 747
University of King's College	4 851	47 663	95 814
	<u>3 632 937\$</u>	<u>3 703 312\$</u>	<u>7 339 249\$</u>
<u>Île-du-Prince-Édouard</u>			
Holland College	185 300\$	199 300	384 600\$
University of Prince Edward Island	251 640	287 860	539 500
Projet commun (Réseau informatique NB/ÎPÉ)	85 600	-	85 600
	<u>522 540\$</u>	<u>487 160\$</u>	<u>1 009 700\$</u>

ANNEXE H

PUBLICATIONS DE LA CESPM

Ensemble de statistique. 5e édition. Fredericton (N.-B.); janvier 2000.

Politique en matière d'assurance de la qualité. Fredericton (N.-B.); février 1999.

Sondage des diplômés universitaires de 1996. Préparé par Baseline Market Research Ltd., Fredericton (N.-B.); février 1998.

Accessibilité à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Fredericton (N.-B.); novembre 1997.

Ensemble de statistiques. 4^e édition. Fredericton (N.-B.); novembre 1997.

Rapport Provisoire - Considération par la Commission des options en matière d'assurance de la qualité. Fredericton (N.-B.); juillet 1997

Rapport du sous-comité sénatorial de l'enseignement postsecondaire. Fredericton (N.-B.); février 1997.

Options en matière d'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur des Maritimes. Fredericton (N.-B.); janvier 1997

Sondage des diplômés de 1995 des universités. Préparé par Baseline Market Research Ltd., Fredericton (N.-B.); novembre 1996

Rapport de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes au Conseil des premiers ministres des Maritimes sur l'avenir de la CESPM. Fredericton (N.-B.); septembre 1996.

1995 Space Inventory. Fredericton (N.-B.); août 1996.

Diminution des subventions gouvernementales et solutions possibles - Le dossier des frais supplémentaires. Préparé par Frank Strain, Fredericton (N.-B.); juin 1996.

Frais supplémentaires pour les étudiants étrangers des cycles supérieurs : incidences dans les Provinces maritimes. Préparé par John D. McLaughlin, Ph.D., Fredericton (N.-B.); juin 1996.

Défis d'ordre financier : les solutions 1996-1997. Fredericton (N.-B.); avril 1996.

Politiques et procédures pour l'évaluation des programmes dans les universités des Maritimes. Fredericton (N.-B.); avril 1996.

Un cadre informationnel pour l'enseignement supérieur dans les Maritimes. Préparé pour la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes par G. Grant Clarke, Edward DesRosiers, Stephen Hawkins. Décembre 1995.

Co-operative Education in the Maritimes - A Statistical Profile. Préparé pour la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes par l'Association Canadienne pour l'enseignement co-opératif - Division de l'Atlantique. Septembre 1994.

Stratégie de mise en œuvre des recommandations relatives aux universités des Maritimes. Fredericton (N.-B.); novembre 1993.

Rôle et capacité prévue 2^e rapport - Universités du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard et recommandations générales pour la région. En collaboration avec le Nova Scotia Council on Higher Education; Fredericton (N.-B.); novembre 1993.

Ensemble de statistiques. Fredericton (N.-B.); octobre 1992.

Role and Planned Capacity Report 1 - Nova Scotia Universities. En collaboration avec le Nova Scotia Council on Higher Education; Fredericton (N.-B.); mai 1991.

Troubles d'apprentissage dans l'enseignement postsecondaire. Préparé par Margaret Golick, Ph.D.; Fredericton (N.-B.); décembre 1988.

L'aide aux étudiants dans les années 1990. Rapport du comité d'étude de l'aide aux étudiants; Fredericton (N.-B.); novembre 1988.

Ensemble de statistiques. Fredericton (N.-B.); 1988.

Une initiative de la CESPM à l'appui de la revue des programmes par les établissements. Fredericton, N.-B.; août 1986.

Ensemble de statistiques. Fredericton (N.-B.); mars 1986.

CESPM: Politiques, règles de procédure et activités Fredericton (N.-B.); février 1986.

Aperçu de la recherche - établissements postsecondaires des Provinces maritimes. Fredericton (N.-B.); été 1983.

Une période de transition - planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes 1982-83 à 1984-85. Fredericton (N.-B.); juin 1982.

Institutions postsecondaires des Provinces maritimes - Regards sur nous-mêmes. Fredericton (N.-B.); mai 1981.

Activités, règlements et règles de procédure. Fredericton (N.-B.); janvier 1981.

Telematics and Higher Education - A Report of the Colloquium. Fredericton (N.-B.); janvier 1981.

Planification pour les années 80 - planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes 1980-81 à 1982-83. Fredericton (N.-B.); avril 1980.

Rapport de l'étude de l'aide financière aux étudiants des Maritimes. Fredericton (N.-B.); mars 1980.

Perspectives des années quatre-vingts - planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes 1979-80 à 1981-82. Fredericton (N.-B.); juin 1979.

Équilibre entre les besoins et les ressources - mise à jour de 1978 de la planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes. Fredericton (N.-B.); janvier 1978.

En voie d'exécution - planification triennale au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes. Fredericton (N.-B.); avril 1977.

Rapport sur l'enseignement du génie aux Maritimes. Préparé pour la CESPM par le doyen L.W. Shemilt; Fredericton (N.-B.); décembre 1976.

L'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes - 1976 - un aperçu général. Fredericton (N.-B.); octobre 1976.

Rapport préparé pour la CESPM sur la formation juridique dans les Provinces maritimes. Par le doyen D.A. Soberman; Fredericton (N.-B.); août 1976.

Rapport de l'étude sur l'établissement d'une école de médecine vétérinaire dans la région de l'Atlantique. Préparé par la CESPM par le doyen D.G. Howell; Fredericton (N.-B.); août 1975.

Une approche régionale et unique afin de coordonner l'enseignement supérieur. Brochure; Fredericton (N.-B.); juin 1975.

Rapport du comité d'étude sur l'enseignement de la langue française au Nouveau-Brunswick. Fredericton (N.-B.); avril 1975.

Programmes dans les établissements postsecondaires des Maritimes. Fredericton (N.-B.); publié annuellement de septembre 1977 à septembre 1988; avril 1990; novembre 1991; octobre 1993; et décembre 1996.

Plan financier. Fredericton (N.-B.); publié annuellement de 1977 à 1995.

Rapport annuel. Fredericton (N.-B.); publié annuellement depuis 1975.

